

les rues Huntley et Labelle, faisant face à la rue Saint-Zotique.

Comme emplacement et qualité, ce terrain est convenable, mais beaucoup trop petit suivant moi; et, pour cette raison, permettez-moi de vous suggérer que ce square devrait être étendu jusqu'à la rue Saint-Denis, ce qui ferait une superficie raisonnable, bornée par les rues suivantes: au Nord par la rue Saint-Zotique; à l'Est, par la rue Labelle; à l'Ouest par la rue Saint-Denis, et au Sud par les propriétés adjacentes et traversée au milieu, du Sud au Nord, par la rue Huntley.

Il y a, sur ce terrain, quatre maisons de peu de valeur qui devrait être démolies. L'étendue est à peu près de 450 pieds par 500.

S'il était impossible, pour des raisons que je ne prévois pas, d'acquérir ce terrain, il y a, tout à côté, un autre lopin de terre, qui conviendrait tout aussi bien à l'établissement d'un square, et sur lequel il ne se trouve aucune construction. Ce terrain est borné comme suit: au Sud, par le collège de la rue Beaubien; à l'Ouest, par la rue Cowan; à l'Est, par la rue Saint-Denis; et, au Nord, par la rue Saint-Zotique. Ce terrain est, je crois, un peu plus grand que celui mentionné plus haut.

En tout cas, les deux emplacements conviennent parfaitement à l'établissement d'un square public.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre serviteur,

A. PINOTEAU,

Surintendant du parc LaFontaine et des Squares.

* * *

Déposé sur le bureau.

Ajournement.

JULES CREPEAU,

Secrétaire.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 24 avril

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Nault, Marin, Lévesque, Turner, Houlé et Gadbois.

—M. l'échevin Nault proteste contre la requête demandant une enquête sur le renvoi de M. Alphonse Prévost et qui est signée par les représentants de l'Association Municipale du quartier Saint-Joseph, attendu que M. P. Wright est la seule personne des dix signataires de ladite requête qui fasse partie de l'Association susdite.

Etant ouverte l'instruction de l'enquête sur les accusations portées contre M. Prévost, M. Joseph Bickley (7, rue Payette) est le seul témoin examiné sous serment.

Après une longue discussion sur la preuve déjà devant la Commission,

M. l'échevin Nault

Propose: Que, après avoir entendu la preuve sous serment des huit témoins qui se sont présentés devant la Commission, cette enquête soit maintenant déclarée close et que la destitution de M. Alphonse Prévost soit maintenue.

M. l'échevin Turner propose en

Amendement: Attendu que les accusations portées contre M. Prévost n'ont pas été prouvées, quant à l'accomplissement de son devoir entre le 8 et le 12 janvier 1906, qu'il soit réinstallé dans sa position.

Ledit amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Turner—1.

Contre: Houlé, Marin, Lévesque, Nault et Gadbois—5. L'amendement est ainsi négatif.

M. l'échevin Gadbois propose en

Amendement: Que l'enquête se poursuive.

Le sous-amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Turner et Gadbois—2.

Contre: Houlé, Marin, Lévesque et Nault—4.

tween Huntley and Labelle Streets, opposite St. Zotique Street, for the purpose of making a public park.

In my opinion, the site and quality of the land above mentioned would be convenient, but it is altogether too small; and, in this connection, allow me to suggest that said square should extend to St. Denis street, which would constitute a suitable area, bounded by the following streets: On the northern side by St. Zotique street; on the eastern side by Labelle street; on the western side by St. Denis street, and on the southern side by adjacent properties, and crossed in the centre, from the southern to the western side, by Huntley street.

On the said land, there are four dwellings of little value, which should be demolished; said properties covering about 450 x 500 feet.

Should it be impossible, for reasons which I cannot foresee, to purchase said piece of land, there is, next to it, another lot which would be equally convenient for the establishment of a square; and on the latter there are no buildings.

Said lot is bounded as follows: On the southern side by the College, Beaubien street; on the western side, by Cowan street; on the eastern side by St. Denis street, and on the northern side by St. Zotique street.

This lot is, I think, a little larger than the above mentioned piece of land.

At all events, both sites are perfectly suitable for the establishment of a public square.

The whole respectfully submitted.

I have the honor to be, gentlemen,

Your servant,

A. PINOTEAU,

Supt. of La Fontaine Park & of squares.

* * *

Laid on table.

Adjourned.

JULES CREPEAU.

Secretary

WATER COMMITTEE

Report of Meeting held the 24th of April.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Nault, Marin, Lévesque, Turner, Houlé and Gadbois.

—Ald. Nault protested against the petition asking for an investigation into the cause of Mr. Alphonse Prévost's dismissal and signed by the officers of the St. Joseph Ward Municipal Association, as Mr. P. Wright is the only person of the ten who signed the petition who is a member of the above association.

The investigation into the charges against Mr. Prévost being taken up, the only party examined under oath was Mr. Joseph Bickley, No. 7, Payette street.

After much discussion on the evidence already before the Committee, Ald. Nault

Moved: That after hearing the evidence under oath of the eight (8) witnesses who appeared before the Committee, that the investigation be now closed, and the dismissal of Mr. Alphonse Prévost be maintained.

Alderman Turner moved in

Amendment: That as the charges against Mr. Prévost have not been proven, as to neglect of duty between the 8th and 12th of January, 1906, that he be reinstated in his position.

The vote being taken on the amendment resulted as follows:

Yeas: Turner—1.

Nays: Houlé, Marin, Lévesque, Nault and Gadbois—5.

The amendment was lost.

Ald. Gadbois moved in

Amendment: That the investigation be continued.

The vote being taken resulted as follows:

Yeas: Turner and Gadbois—2.

Nays: Houlé, Marin, Lévesque and Nault—4.